



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 08 novembre 2021

Délibération n° 2021-134
BORDEAUX METROPOLE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Gérard SERVIES, Emilie MARCHES à Thierry TRIJOLET, Amélie BOSSET-AUDOIT à Cécile SAINT-MARC, Christine PEYRE à Thierry MILLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, pour communication aux conseillers municipaux.

L'année 2020 a été marquée, d'une part, par le renouvellement du conseil métropolitain et l'élection d'un nouvel exécutif et, d'autre part, le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19.

Les grandes orientations et les premières mesures adoptées ont posé le cadre d'une métropole de proximité, solidaire et écologique.

Le rapport annuel ci-joint présente de manière thématique les réalisations métropolitaines de l'année écoulée.

Bordeaux Métropole a dû assurer la gestion de la crise Covid-19 en activant le Plan de continuité d'activité (PCA) avec la mise en place d'une cellule de crise déclinée en groupes thématiques tout en garantissant la continuité du service public et le soutien aux plus fragiles, ce qui s'est traduit notamment par la distribution de masques à la population, par la mise en place d'un plan d'urgence en faveur des quartiers politique de la ville ou encore par l'accompagnement financier de la distribution alimentaire sur les squats. Bordeaux Métropole a également coordonné la mise en place de deux centres de dépistage du Covid 19 sur son territoire.

Le soutien à l'économie locale s'est effectué par la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel de 15,2 M€ aux entreprises, commerçants et artisans impactés par les conséquences du confinement ainsi que par le vote d'un plan de soutien à l'économie de proximité d'un montant de 82 M€.

Au total, l'impact financier de la crise sanitaire s'établit à 34 M€ de recettes en moins et 29 M€ de dépenses en plus.

De nombreuses mesures spécifiques ont été prises pour soutenir l'économie locale. En parallèle, l'institution s'est engagée dans le déploiement d'une nouvelle stratégie économique métropolitaine visant non seulement la sortie de crise, mais aussi la réussite de la transition en agissant pour l'emploi, l'innovation, la recherche et la formation. Sur Mérignac, Bordeaux Métropole a poursuivi le développement de l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc en posant les bases d'un nouvel aménagement économique sur la zone Château Rouquey – Hippodrome, en intra-rocade. Bordeaux Métropole a également adhéré à l'association de préfiguration du projet Tarmaq. Sur Blanquefort, en 2020, la Métropole a initié la requalification de l'ancien site industriel de Ford en organisant un appel à manifestation d'intérêt sur le site des circuits, un espace de 13 hectares.

Malgré la crise sanitaire et ses confinements, Bordeaux Métropole a continué de veiller à l'amélioration de l'habitat (programme de rénovation énergétique, signature de convention ANRU, missions squats, fin de la première tranche de l'OPAH du Burck, etc.). La Métropole s'est également engagée dans un ambitieux plan de développement du logement étudiant aux côtés de la Région et a posé les bases du dispositifs d'encadrement des loyers sur les secteurs les plus tendus.

Sur le plan des mobilités, l'année 2020 a été marquée par l'aménagement de couloirs de bus COVID permettant une plus grande régularité des bus et le développement de la pratique du vélo. La Métropole a également inauguré une nouvelle ligne de tramway – la ligne D – entre Bordeaux Quinconces et Eysines Cantinolles. Elle a enfin posé les bases du projet de RER métropolitain. 2020 a également été marquée par la mise en place d'un plan d'urgence vélo avec la création de 80 km de linéaires cyclables.

Sur le plan des infrastructures, Bordeaux Métropole a relancé, en 2020, la construction du pont Simone Veil, poursuivi le financement de la mise à 2x3 voies de la rocade et finalisé les études d'opportunité pour la création d'une ligne téléphérique entre les deux rives de la Garonne.

Sur le plan de la transition écologique, l'année 2020 a été marquée par le lancement de l'opération « Plantons 1 million d'arbres » sur le territoire métropolitain.

Un plan de protection de la biodiversité a également été voté et le conseil métropolitain a adopté le retour à la régie directe pour la gestion de l'eau, à l'horizon 2023. Enfin, l'année 2020 a vu la poursuite des réseaux de chaleur, au Grand Parc mais aussi à Mérignac, autour du projet de stade nautique.

Bordeaux Métropole s'est également engagée pour un réseau de transports énergétiquement plus vertueux (depuis le 1er janvier 2020 Keolis Bordeaux Métropole achète exclusivement de l'énergie renouvelable) ou encore par l'adoption d'une convention-type avec les communes pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.

En termes de gouvernance, le renouvellement du Conseil métropolitain a conduit à renforcer la coopération avec les territoires voisins afin d'établir des liens opérationnels de solidarité et des projets communs concrets (RER métropolitain, etc.).

Malgré l'inévitable fléchissement dû au contexte, la Métropole a pu, en parallèle, continuer d'afficher des atouts et ratios financiers performants avec une épargne nette de 149,91 M€ et une capacité de désendettement de 4,56 ans.

Joint également au rapport, le compte administratif 2020 s'élève à 1 501 M€ en dépenses et à 1 659 M€ en recettes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-39,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 26 octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : de la communication du rapport d'activité 2020, ainsi que du compte administratif 2020 de Bordeaux Métropole.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 08 novembre 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 09 novembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.